

Meurtre de Joël et Lorna : ils étaient au mauvais endroit, au mauvais moment

Accompagnée des autorités de gendarmerie ayant concouru à l'enquête, la procureure de la République Caroline Calbo a tenu vendredi une conférence de presse afin de donner quelques éléments supplémentaires sur l'affaire du double homicide de Petit-Bourg et Goyave. L'auteur-présumé étant passé aux aveux, et placé en garde à vue.

Par **Richard GARNIER**
rgarnier@sgmeda.fr

Le toxicomane de 34 ans est devenu double-meurtrier. L'homme interpellé par la brigade de recherche de la gendarmerie le 6 décembre dernier a 34 ans. Il cumule les difficultés sociales. Il est connu pour être dépendant au crack, il est sous curatelle, déjà défavorablement connu des services de police, puisque c'est un ancien détenu relâché en 2022, après avoir purgé sa peine. Il avait été emprisonné pour des motifs de violence et de destruction par incendie. D'origine dominicaine, il fréquentait souvent la plage de Viard.

Pourquoi ce double meurtre ?

La révélation de son mobile fait froid dans le dos. Il a déclaré avoir égorgé Joël, car les deux jeunes gens s'étaient moqués de lui. Ensuite, il aurait entraîné Lorna en voiture plus loin pour

mettre le feu au véhicule et ainsi, selon lui, effacer toutes les preuves du crime. Désormais, la qualification retenue contre lui pour ces faits est celle de meurtre — avec un risque d'emprisonnement à perpétuité — et destruction par incendie en récidive légale.

D'importants moyens d'enquête

Pendant les deux jours d'enquête intensive, près de 40 effectifs issus de la police nationale et de la gendarmerie ont été déployés. Aux agents du lieutenant-colonel Denis-Hoareau chargé des premières constatations, sont venus s'ajouter les agents de la section de recherche et d'autres brigades dédiées à la recherche de traces et l'interpellation de l'auteur présumé des faits. « La gendarmerie mobile a contribué à la sécurisation des sites pour que les indices soient préservés. Il fallait faire vite, les réseaux sociaux partaient dans tous les sens, il fallait contrôler cela, montrer que cela n'avait rien à

voir avec ce que pensaient les gens. L'interpellation a été rapide grâce à la rapidité des investigations de la section de recherche », s'est félicité le colonel Jean-Pierre Rabaste, commandant en second de la gendarmerie de Guadeloupe.

« Il y a eu des investigations sur les itinéraires de fuite, de la téléphonie, mais aussi des témoignages avec un raisonnement méthodique où toutes les personnes à proximité du site sont entendues pour obtenir le maximum d'éléments », complète le lieutenant-colonel Lionel Kerleau, commandant de la section de recherche de la gendarmerie.

Une information judiciaire ouverte

Les circonstances exactes de la mort de la jeune Lorna n'ont pas encore été complètement élucidées, car l'autopsie n'a pas apporté suffisamment de précisions. Des expertises complémentaires en anatomopathologie doivent encore être réalisées. Une in-



Caroline Calbo, procureur de la république de Pointe-à-Pitre.

formation judiciaire a été ouverte, afin d'arriver à définir avec exactitude les réelles intentions du tueur et son mode opératoire précis.

« Une ville sous le choc »

« Âgée de seulement 19 ans, Lorna Lincou-Ezlin nous quitte dans des circonstances dramatiques et laisse derrière elle une famille éplorée et amantée, une ville sous le choc et une population guadeloupéenne meurtrie et abasourdie », écrit David Nébor, le maire de Petit-Bourg qui aussi adresse en premier lieu ses pensées à la famille de Lorna, à son père, à sa mère, à ses oncles Loïc, Fritz, Jacky et Raymond, agents municipaux de la Ville, à sa tante, gérante d'un commerce de

proximité en centre-ville ainsi qu'à Claude Ezlin, ancien directeur de cabinet de Guy Lusbar. Le maire adresse également ses condoléances et son soutien aux Normandiers et singulièrement aux proches de Joël Tholle, le jeune homme décédé dans des circonstances toutes aussi tragiques. Membre de l'équipe de France Jujitsu, il était promis à un bel avenir. L'équipe poursuit ainsi : « Lorna était quant à elle, une jeune fille très appréciée et dynamique. Sportive émérite, elle a été

honorée en 2019 lors de la cérémonie des Trophées de la jeunesse de la Ville et en 2021, à l'occasion de la cérémonie des bacheliers. La municipalité a eu aussi la chance de l'accueillir en mission « Job Vacances » en 2021. » David Nébor annonce que pour rendre hommage à Lorna et à Joël, le conseil municipal va, dans quelques jours, inviter la population, les associations, les personnalités, à participer à une marche blanche.



Lieutenant-colonel Joël Kerleau, commandant de la section de recherche de la gendarmerie.



Colonel Jean-Pierre Rabaste, commandant en second de la gendarmerie.



En difficulté avec le numérique ? 4 000 conseillers numériques à votre disposition sur tout le territoire



Échanger avec mes proches



Accompagner mon enfant



Utiliser les opportunités du numérique



Prendre en main un ordinateur ou un téléphone portable



Comprendre ce que le numérique peut apporter à mon activité



Trouver un emploi ou une formation



Être accompagné pour mes démarches administratives



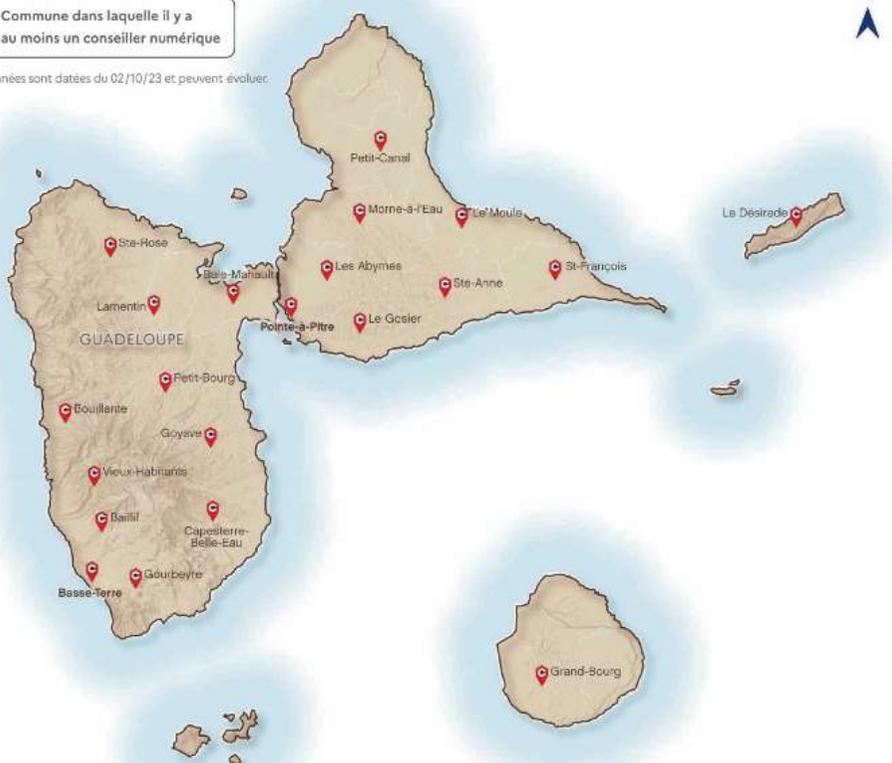
Créer et gérer (stocker, ranger, partager) mes contenus numériques

Pour bénéficier d'un accompagnement gratuit, consultez la carte des conseillers numériques disponibles dans votre département en page suivante.

Conseillers numériques de la Guadeloupe

Commune dans laquelle il y a au moins un conseiller numérique

Les données sont datées du 02/10/23 et peuvent évoluer.



BAIE-MAHAULT • LEKOL KANMELEON, 12 rue des Bougainvilliers.

BAILLIF • MAIRIE DE BAILLIF, allée des Bougainvilliers – 06.90.34.65.60.

BASSE-TERRE • COMMUNE DE BASSE-TERRE, CRS NOLIVOS – +59.05.90.60.49.95 • DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE, rue de la République – +59.06.90.35.06.19 • GCSE SANTÉ ARCHIPEL 971, av. Gaston Feuillard • UNION DÉPART ASSOC FAMILLE GUADELOUPE, 2 rue Antoine Lardenoy – 06.90.54.01.82.

BOUILLANTE • ESPACE FRANCE SERVICES, parking du stade Raymond Guillioud.

CAPESTERRE-BELLE-EAU • ASSOCIATION LE CARBET, rue Joliot Curie – 06.90.62.25.12.

GOURBEYRE • MAISON DE L'INSERTION, Ruelle Bambou – +59.06.90.62.41.60.

GOYAVE • COMMUNE DE GOYAVE, rue des Écoles – +59.05.90.95.91.11.

GRAND-BOURG • ASSOCIATION MAG'ASP, SECTION TIVOLI – +59.05.90.46.64.59 • COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MARIE GALANTE, rue du Fort – 05.90.97.83.58.

LA DÉSIRADE • MAIRIE DE LA DESIRADE, Beau Séjour – 06.90.29.99.60.

LAMENTIN • COMMUNE DU LAMENTIN EN GUADELOUPE, 1 rue de la République – +59.05.90.25.36.25.

LE GOSIER • COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « LA RIVIERA DU LEVANT », 93 bd du Général de Gaulle.

LE MOULE • COMMUNE DU MOULE, rue Joffre – 06.90.29.65.25 • OBJECTIF INSERTION, 207 route de Bellevue.

LES ABYMES • ANTENNE CHAMBRE MÉTIERS, 30 av. du Général de Gaulle – +59.05.90.80.23.33 • CCAS DE LA VILLE DES ABYMES, rue Général Delacroix – 05.90.20.81.00 • LE BIKLAB, 29 rue des Écoles.

MORNE-À-L'EAU • ANTENNE LOCALE D'INSERTION DU NORD GRANDE-TERRÉ, Lasserre – +59.05.90.47.85.35.

PETIT-BOURG • COMMUNE DE PETIT-BOURG, rue Schoelcher – +59.05.90.69.66.97.

PETIT-CANAL • ASSOCIATION CENTRE SOCIAL LA SOURCE, rue Condé Damproube – 06.90.34.55.94.

POINTE-À-PITRE • AMICAL CLUB DARBOUSSIER, rue du chemin neuf – +59.05.90.89.56.58 • MAISON DE LA CITOYENNETÉ, 16 rue du Commandant Camille Mortenol.

SAINT-FRANÇOIS • CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-FRANCOIS, place de l'Église – +59.05.90.25.44.78.

SAINTE-ANNE • ASSOCIATION FIAT LUX - ESPACE DE VIE SOCIALE, Grands Fonds – 06.90.46.76.83 • COMMUNE DE SAINTE-ANNE EN GUADELOUPE, place Schoelcher.

SAINTE-ROSE • COMMUNE DE SAINTE-ROSE, av. Sainte Rose de Lima – +59.06.90.20.40.49.

VIEUX-HABITANTS • ESPACE FRANCE SERVICES DE VIEUX-HABITANTS, route de Gery – +59.06.90.51.66.40.



CONSEILLER NUMÉRIQUE



Les conseillers numériques sont à votre disposition et leurs services sont gratuits. N'hésitez pas à téléphoner, ou à vous rendre directement sur place.

Qu'est-ce qu'un conseiller numérique ?

Un conseiller numérique est un professionnel formé pour accompagner les Français et les Françaises dans leur volonté de devenir autonomes dans leurs usages du numérique au quotidien.

Par des suivis individuels et des ateliers collectifs, il veille à ce que chaque personne progresse, en fonction de ses besoins, dans le maniement des outils et usages numériques.

Financés par l'État, les 4000 conseillers numériques sont répartis dans tous les départements français, en métropole et en Outre-mer.

Pourquoi aller voir un conseiller numérique ?

Je peux solliciter un conseiller numérique pour plusieurs raisons :

- Si je suis en difficulté pour réaliser une démarche administrative et que je souhaite apprendre à la réaliser seul(e).
- Si je souhaite enrichir mes compétences numériques pour faciliter mon quotidien.
- Si je souhaite mieux connaître les enjeux liés à mes usages numériques.

Témoignage d'une conseillère numérique



Béatrice Bacha, conseillère numérique au Centre communal d'action sociale

Exploitante agricole depuis plus d'une dizaine d'années, j'ai désiré vivre l'expérience d'une reconversion professionnelle dans la transmission de compétences numériques. J'ai donc eu l'opportunité de valider mon titre professionnel de responsable d'espace de médiation numérique.

L'inclusion numérique c'est, selon moi, proposer une offre de services à l'utilisateur visant à rendre l'accès au numérique à travers l'acquisition de compétences de base. L'objectif étant de faciliter l'utilisation de ces outils pour une meilleure insertion sociale.

d'exprimer ses compétences professionnelles dans le numérique. Il doit d'abord être à l'écoute de l'utilisateur (sens de l'accueil, écoute active, empathie) afin de bien diagnostiquer son besoin réel. Et pour finir, lors de l'accompagnement de l'utilisateur, la patience devient une qualité incontournable.

Face à un constat mettant en exergue un public fragilisé, en situation de souffrance administrative, qui serait et qui sera vite dépassé par la dématérialisation, j'ai souhaité participer à cette transition numérique. Mettre mes compétences professionnelles au service de la population de mon territoire est devenu un devoir.

La mission de conseiller numérique est un ensemble de compétences professionnelles nous obligeant à sortir de notre zone de confort et être dans une veille permanente.

Je rencontre au quotidien des cas d'accompagnements me permettant d'associer la lutte contre l'illettrisme à la lutte contre l'illectronisme. Il y a du pain sous la planche. C'est une aventure à vivre !

Un conseiller numérique prend sa casquette de médiateur social avant

La Cyber est l'affaire de tous !
#CyberResponsable

Alors que le Cybermois vient tout juste de s'achever, nous vous invitons à adopter les bonnes pratiques cyber tout au long de l'année.

LES MOTS DE PASSE

Votre mot de passe doit être différent pour chaque service, suffisamment long et complexe, et impossible à deviner. Ne le communiquez jamais à un tiers. Pour votre messagerie, il doit être particulièrement robuste.

LA SÉCURITÉ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Protégez l'accès à vos comptes, vérifiez vos paramètres de confidentialité et maîtrisez vos publications. Faites attention à qui vous parlez. Vérifiez régulièrement les connexions à votre compte.

LES SAUVEGARDES

Pour éviter de perdre vos données, effectuez des sauvegardes régulières. Identifiez les appareils et supports qui contiennent des données et déterminez lesquelles doivent être sauvegardées. Choisissez une solution adaptée à vos besoins. Protégez et testez vos sauvegardes.

LES MISES À JOUR

Mettez à jour sans tarder l'ensemble de vos appareils et logiciels. Téléchargez les mises à jour uniquement depuis les sites officiels et activez l'option de téléchargement et d'installation automatique des mises à jour.

CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR

COURS D'ASSISES DES MINEURS

Procès en appel du meurtrier de Séverine

L'accusé, qui n'avait pas encore 18 ans au moment des faits, a déjà été condamné à 19 ans de réclusion criminelle pour le meurtre d'une femme. Son procès en appel débute ce matin. L'occasion pour lui de soulager sa conscience et de fournir enfin à la famille de la victime des explications sur les raisons de son geste.

Qui est ce jeune accusé ? un psychopathe, un schizophrène, un tueur, un gamin immature fantasmant sur une femme qu'il ne pouvait pas avoir. Pas encore de réponse mais une certitude, les jurés de la cour d'assises des mineurs ont estimé en première instance que sa place était en prison et non dans un hôpital psychiatrique, où il va passer les 19 prochaines années de sa vie. Il risquait 30, mais la notion d'assassinat n'a pas été retenue. Les jurés ont estimé que le jeune homme n'avait pas l'intention de tuer Séverine Rambhujan en pénétrant chez elle, ce 24 février 2021. Ce matin-là, comme d'habitude, la victime quitte son domicile vers 6 h 40 pour se rendre sur son lieu de travail, mais elle est contrainte de faire demi-tour en raison des blocages routiers provoqués par des mouvements sociaux. Son responsable expliquera qu'il avait passé du temps avec elle au téléphone pour lui expliquer comment télécharger et installer un logiciel professionnel pour qu'elle puisse travailler à distance. À un moment de la conversation, il a d'ailleurs entendu un bruit qu'il qualifie de « cri étouffé », comme si quelque chose d'inattendu se produisait du genre « tu ne devais pas être là », puis plus rien. Il avait donc racroché.



L'accusé a souhaité faire appel de sa condamnation en 1ère instance, d'où l'ouverture de son procès, ce matin.

Un jeune voisin discret... et fouineur

Le médecin légiste relevait 4 plaies données à l'arme blanche, dont une avait été mortelle. Pour ses amis et sa famille, la défunte est qualifiée de femme de caractère, dynamique, travailleuse et réservée. L'audition du voisinage n'apportait aucun élément. Mais, la mère de la victime rapportera aux inspecteurs une confiance de sa fille qui avait l'impression étrange et désagréable que quelqu'un pénétrait chez eux en leur ab-

sence, car des objets changeaient de place ou disparaissaient, comme une ceinture portative dans la chambre de leur fille de 9 ans. C'est à l'issue de nombreux prélèvements ADN réalisés sur l'entourage familial, amical et le voisinage, en comparaison avec ceux prélevés sur la scène du crime qu'un nom ressort rapidement. Celui d'un jeune voisin de 17 ans, résidant dans la maison d'en face. Ses empreintes sont découvertes sur l'encadrement de la fenêtre extérieure du domicile. Additionné dans un premier temps comme témoin, il explique avoir vu un type étrange rodé autour de la maison de sa voisine qu'il qualifie d'ailleurs de gentille. Lors de la perquisition à son domicile, on retrouve l'encadrement signalé volé par le mari et un certain nombre de sous-vêtements et deux parfums féminins. Lors de sa seconde audition, confondu

Pourquoi ne pas avoir fait demi-tour ?

Lors de son dernier passage, il avait trouvé la porte entre ouverte sans imaginer que quelqu'un puisse être à l'intérieur, ce n'est qu'en voyant la jeune femme devant la fenêtre qu'il a pris peur, explique-t-il, alors qu'elle lui tournait le dos, qu'elle écoutait de la musique et ne semblait pas l'avoir vu. Il a alors saisi un objet pointu, s'est approché et l'a frappée au niveau du cou. Une version remise en question par le médecin légiste. Selon lui, la jeune femme faisait face à son meurtrier et les traces de coupures

retrouvées sur ses bras résultaient de gestes de protection du visage, survenus avant le coup mortel. L'accusé s'est ensuite sauvé en courant sans appeler les secours, pensant qu'il était trop tard, dira-t-il. Il ne comprenait pas non plus pourquoi la victime portait plusieurs coups ne l'ayant frappée qu'une seule fois, selon sa version. Il a ensuite brûlé son tee-shirt et jeté l'arme du crime, mais ne trouve aucune explication à son acte sinon qu'une voix dans sa tête lui avait dit « fais-le ». Ses parents, eux mêmes, ne comprennent pas que leur fils ait pu commettre une telle horreur.

Des questions en suspend

Toutefois, il reste des zones d'ombre. Pourquoi l'accusé, en voyant la voiture de la victime, n'a pas fait demi-tour. Pourquoi, en entendant la conversa-

tion téléphonique qu'elle avait avec son employeur, n'a-t-il pas rebroussé chemin. Il savait forcément qu'elle était présente, avant même d'entrer dans le salon. Il n'a pas non plus tenté de violer la victime avant ou après son décès, même s'il éprouvait une grande attirance sexuelle pour cette dernière. Mais il n'a pas tenté non plus de lui porter secours, ni d'appeler les pompiers. Il a simplement repris le cours de sa vie normalement, à tel point que son comportement n'a même pas alerté ses parents. Il a souhaité faire appel de sa condamnation en première instance, estimant avoir été soit trop lourdement condamné, soit parce qu'il a des révélations à faire ou encore parce qu'il change de stratégie de défense, démontrant son abolition temporaire de discernement au moment des faits.

Marie-France GRUGEALX ETNA